

Informations Complémentaires sur l'emploi :
Maître de conférences - Section CNU : 27
27 MCF 0028 - Références Galaxie : **4247**

Composante : **Faculté des sciences Jean Perrin**
Laboratoire : **Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)**

Profil : **Intelligence artificielle**

Job profile : brève synthèse en anglais (300 caractères espaces compris *maxi*) sur le profil du poste.

Artificial Intelligence. The successful candidate will join one of the two scientific axes of CRIL. Preference will be given to candidates bringing novel research openings and directions that extend or are linked to any of these axes, and on candidates working on the interaction between both axes.

Enseignement : Faculté des Sciences Jean Perrin

Département d'enseignement :

Lieu(x) d'exercice : UFR des Sciences - Lens

Profil pédagogique : L'informaticien-ne recruté-e sera appelé-e à intervenir dans les différentes filières de formation de l'UFR des Sciences de Lens, dont la licence et le master d'informatique.

Nom directeur : Jean-François Henninot

Téléphone directeur : +33 3 21 79 17 02

Courriel directeur : jfrancois.henninot@univ-artois.fr

Recherche : Centre de Recherche en Informatique de Lens (CRIL)

Lieu(x) d'exercice : CRIL (Lens)

Nom directeur labo : Eric Grégoire

Téléphone du directeur labo : +33 3 21 79 17 85

Courriel du directeur labo : gregoire@cril.fr

URL labo :
<http://www.cril.univ-artois.fr/>

Descriptif labo : Le CRIL (Centre de Recherche en Informatique de Lens) est un laboratoire mixte liant le CNRS et l'Université d'Artois, focalisé sur les techniques d'intelligence artificielle. Comportant près de 60 membres, il structure ses activités autour de deux axes : représentation des connaissances et raisonnements ; algorithmes pour l'inférence et contraintes.

Fiche AERES labo :

<https://www.aeres-evaluation.fr/content/download/22507/344219/file/E2015-EV-0623957P-S2PUR150007782-006100-RD.pdf>

Description activités complémentaires :

Autres informations, moyens :

Autres compétences souhaitées :

Mots clés : Intelligence artificielle

Research fields EURAXESS : *Computer Science (others)*

Procédure de candidature

1) Le candidat doit procéder à l'enregistrement de son dossier sur le site du ministère chargé de l'enseignement supérieur via l'application GALAXIE disponible **du jeudi 23 février 2017** à 10 heures (heure de Paris) jusqu'au **jeudi 30 mars 2017 à 16 heures** (heure de Paris) en veillant à indiquer une **adresse électronique valide**.

Le candidat réceptionne un courriel indiquant la procédure à suivre pour déposer les pièces de son dossier sur l'application de l'Université d'Artois « ESUP DematEC » (<https://esup-dematec.univ-artois.fr/>). L'envoi de ce courriel se fait, en règle générale, dans la journée qui suit l'inscription dans Galaxie, et le lundi matin pour les inscriptions du week-end.

ATTENTION : Nous rencontrons des problèmes avec les adresses mel live, hotmail et outlook. Dans la mesure du possible, merci de ne pas utiliser ces adresses mel dans Galaxie.

En cas de non réception dans ces délais, le candidat doit nous contacter par téléphone au 03 21 60 38 69.

2) Aucun dossier sur support papier ne sera accepté.

Le dossier est à adresser **uniquement** sous forme numérique, de préférence au format PDF, dans le bon sens de lecture, et devra comporter toutes les pièces exigées par la réglementation en vigueur (la **déclaration de candidature** doit obligatoirement nous parvenir **datée et signée**).

Il devra être déposé sur l'application « ESUP DematEC » au plus tard le **jeudi 30 mars 2017 à 23h59** (heure de Paris).

Les pièces à fournir pour la candidature à un poste d'enseignant-chercheur (professeur des universités et maître de conférences) sont recensées dans les arrêtés du 13 février 2015 (version consolidée au 13 janvier 2017) :

Arrêté du 13 février 2015 relatif aux professeurs des universités

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030337305&fastPos=1&fastReqId=1498688349&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Arrêté du 13 février 2015 relatif aux maîtres de conférences

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030337354&fastPos=1&fastReqId=1358245093&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

Les candidats dispensés de l'inscription sur la liste de qualification aux fonctions de maître de conférences (candidats exerçant actuellement une fonction d'un niveau équivalent à celle d'un enseignant-chercheur dans un établissement d'enseignement supérieur d'un Etat autre que la France), sont tenus de fournir tous les documents permettant d'établir le contenu, le niveau et la durée des fonctions exercées dans leur établissement d'origine délivrés et authentifiés par les autorités compétentes dans le pays d'origine.

Il vous est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour vous inscrire sur Galaxie et pour déposer votre dossier sur l'application « ESUP DematEC ».

<p style="text-align: center;">Tout dossier ou document déposé hors délai Tout dossier incomplet à la date limite susmentionnée SERA DÉCLARÉ IRRECEVABLE</p>
